



Information: Check-up Durabilité de Bio Suisse 2021

Qui doit remplir le Check-up Durabilité?

Selon le CDC, Partie III, chapitre 1.3, **tous les preneurs de licence** doivent réaliser une analyse de durabilité et prendre d'eux-mêmes des mesures pour le développement durable.

Les entreprises suivantes sont **exemptées** de cette exigence: Les marchands de bétail, les centres collecteurs, les transformateurs à façon (aussi appelés «sous-traitants») et les transformateurs fermiers sans contrat de licence ainsi que les apiculteurs, dès 2021 même les marchands d'aliments fourragers, les transporteurs et les restaurateurs.

Les **petites entreprises** peuvent demander au Secrétariat l'autorisation de remplir et de fournir un check-up résumé. D'autres dérogations peuvent être demandées au Secrétariat

Est-ce qu'il faut remplir le check-up si on a déjà une analyse de durabilité ou un rapport environnemental ou autre analogue?

Non, vous pouvez aussi déposer un rapport de durabilité équivalent en l'envoyant à karin.nowack@bio-suisse.ch. Bio Suisse contrôlera si ce document remplit ses exigences.

Comment puis-je remplir le check-up?

Vous trouvez le Check-up durabilité Transformation et Commerce de Bio Suisse ici:

<https://nachhaltigkeitscheck.bio-suisse.ch/fr/>.

Enregistrez-vous en choisissant vous-même un nom d'utilisateur et un mot de passe. Vous recevrez un lien d'activation sur lequel vous cliquerez. Vous pouvez maintenant ouvrir une session et remplir le check-up en ligne. Enregistrez vos saisies après chaque page. Vous pouvez clôturer le check-up quand vous avez répondu à toutes les questions. Il s'affiche alors une représentation graphique des résultats sous forme de diagramme en toile d'araignée.

Comment dois-je procéder quand je remplis le check-up pour la deuxième fois?

Ouvrez une session du check-up en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisis après avoir cliqué sur «Se connecter» sur <https://nachhaltigkeitscheck.bio-suisse.ch/fr/#login>, puis choisissez «Nouvelle évaluation». Vous retrouvez alors toutes les informations que vous aviez enregistrées précédemment: vous pouvez les confirmer ou les modifier. Vous trouverez de nouveau à la fin une représentation graphique sous forme de diagramme en toile d'araignée qui tient compte des données enregistrées la première et la deuxième fois.

Comment puis-je enregistrer et envoyer le check-up?

Vous trouvez les commandes suivantes (voir illustration ci-dessous) sur la dernière page du check-up ou en cliquant sur «Utilisation» dans la barre de menu en haut de l'écran:

- «Télécharger le résumé»: Vous recevez un fichier PDF contenant une vue d'ensemble et un résumé des résultats.
- «Télécharger le questionnaire»: PDF avec toutes les questions et réponses.
- «Envoyer l'évaluation à Bio Suisse»: Le PDF du résumé est envoyé à Bio Suisse. Après l'envoi vous ne pouvez plus modifier les données de cette année qui ont été enregistrées dans le check-up.



GESTION D'ENTREPRISE

ÉCOLOGIE

ÉCONOMIE

BIEN-ÊTRE SOCIAL

UTILISATION

Ici, vous pouvez télécharger la fiche récapitulative du check-up au format pdf.

TÉLÉCHARGER LE RÉSUMÉ

TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE

Avez-vous répondu à toutes les questions? Alors envoyez votre évaluation à Bio Suisse. Veuillez prendre en compte que vous ne pourrez ensuite plus modifier le check-up pour cette année.

ENVOYER L'ÉVALUATION À BIO SUISSE

À quelle fréquence dois-je remplir le check-up?

Il faut remplir le check-up ou envoyer un rapport de durabilité tous les trois ans.

Comment le check-up est-il contrôlé?

- Bio Suisse vérifie la plausibilité des informations mais pas leur contenu détaillé.
- Nous attendons de vous une saisie sérieuse de vos informations.
- Bio Suisse notera dans l'annexe du contrat de licence que vous remplissez les exigences. Vous pourrez montrer cette mention lors du contrôle.
- L'organisme de contrôle vérifiera la présence d'une analyse de durabilité mais pas ses résultats. Les mesures d'amélioration ne seront pas contrôlées et celles qui ne sont pas réalisées ne seront pas sanctionnées. La responsabilité des mesures de développement durable incombe au preneur de licence.

Améliorations prévues / Conseils pour le développement durable

Il y a maintenant à la fin un nouveau champ dans lequel vous indiquez quelles mesures vous aimeriez prendre pour poursuivre le développement durable de votre entreprise. Ces mesures sont elles aussi placées sous votre propre responsabilité. Bio Suisse et SFS proposent de l'aide pour remplir le catalogue et pour définir des mesures de développement durable.

Autres questions et réponses

<https://nachhaltigkeitscheck.bio-suisse.ch/fr/faq-questions-frequentes/>

Votre interlocutrice pour des questions générales (Login, vérification du renouvellement, contrat de licence) :

Paola Décoppet
Assistante Transformation et Commerce
Tel. 061 204 66 61
Courriel: paola.decoppet@bio-suisse.ch

Pour des questions relatives au contenu:

Karin Nowack
Cheffe de Projet Durabilité
Tel. 061 204 66 64
E-Mail: karin.nowack@bio-suisse.ch